

L'arbitre :

Rôle de l'arbitrage

L'arbitre des épreuves agréées par la F.F.TRI. fait partie intégrante de toute pratique sportive. Il est, quel que soit le niveau de l'épreuve, dans un premier temps éducatif, afin d'accompagner pédagogiquement le participant, avant d'être éventuellement répressif.

Garant du respect des règles de course, il est, en tant qu'arbitre principal, conseiller auprès de l'organisation sur le terrain le jour de l'épreuve et, le cas échéant, représentant de la FFTRI.

Garant des règles de course

Par une formation actualisée à chaque début de saison, les arbitres de la FFTRI sont en mesure de connaître en détail les règles de course en vigueur, saison après saison, quel que soit le type d'épreuve (triathlon, duathlon, aquathlon, bike & run, raid, etc...), son niveau (loisirs, compétition, élite...), et ses modalités spécifiques (individuels, par équipe, en relais...)

Conseiller auprès des organisations

Par leur expérience et leurs compétences développées au fil des épreuves et des saisons, par leur agrément accordé par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) ou la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA), ils peuvent apporter aide et conseils auprès des membres de l'organisation, que se soient dans le dispositif ou dans les actions entreprises par les bénévoles.

Représentant de la F.F.TRI.

En cas d'absence d' élu fédéral, l'arbitre principal d'une épreuve peut être amené à assumer un rôle en relations publiques auprès des autorités locales ou des médias tout en respectant un devoir de réserve.